

Couples homosexuels : vivre et laisser vivre, aux mêmes conditions

Autor(en): **Dussault, Andrée-Marie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1439

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Couples homosexuels

Vivre et laisser vivre, aux mêmes conditions

Andrée-Marie Dussault



« En vous réunissant, vous célébrez une identité. Certains observateurs s'émeuvent d'une visibilité si ouvertement revendiquée. Ils y voient une menace pour la société. Pour ma part, j'y vois une volonté d'intégration, une volonté de participer à la vie citoyenne, dans laquelle chacune, chacun, doit pouvoir être ce qu'il est, et apporter sa contribution à l'ensemble de notre société... »
 Ruth Dreifuss, lors de la manifestation pour la législation sur le partenariat, le 18 septembre 1999 à Berne.

© J.-Ph. Daulte

Le 13 septembre dernier, l'Assemblée nationale française votait la loi sur le Pacte civil de solidarité (PACS), permettant ainsi aux couples homosexuels de jouir de plusieurs droits qui leur étaient jusqu'alors refusés à cause de leur orientation sexuelle. Depuis une dizaine d'années, de plus en plus de pays occidentaux modifient leur législation pour la rendre plus égalitaire envers les couples homosexuels. À l'instar des pays les plus progressistes, la Suisse, elle aussi, va-t-elle reconnaître les droits d'une partie de sa population ?

C'est au début des années '90 seulement que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est décidée à rayer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Si l'agence internationale s'y est prise si tardivement, c'est que les tabous et les préjugés entourant l'amour entre personnes de même sexe sont toujours importants. Malgré un contexte social où l'homophobie est vivace, les mentalités évoluent... tranquillement. Même si cette dernière est tout aussi arbitraire et condamnable que le sexisme et le racisme, elle est encore trop peu dénoncée et sanctionnée. Il résulte de cet état de fait que l'ensemble de la population ignore souvent l'ostracisme subi par les personnes homosexuelles.

Injustices injustifiées

Traditionnellement, dans toutes les sociétés dites développées, ce pan de la population a subi, et subit encore, de graves injustices, notamment au niveau légal, précisément à cause de leur orientation sexuelle. Qu'il soit question d'assurances sociales, de permis de séjour ou de travail pour un-e conjoint-e, de droits de succession ou d'adoption, les couples homosexuels ont toujours été systématiquement discriminés par rapport aux couples hétérosexuels.

Même s'il est difficile de connaître le nombre de personnes homosexuelles en Suisse, on sait qu'elles constituent une partie non négligeable de la population. Selon certaines statistiques, elles représenteraient environ 10% de la population, plus que l'ensemble de la paysannerie ! Ce n'est pas en écoutant les nouvelles qu'on l'aurait deviné. Si un dixième des personnes en Suisse affirment être homosexuelles dans le contexte actuel, combien seraient-elles à se dire telles s'il était aussi « normal » d'être homo que hétéro ?

Juste mobilisation

Depuis quelques années, dans un nombre croissant de pays occidentaux, les associations homosexuelles revendiquent et obtiennent l'égalité des droits entre couples homosexuels et hétérosexuels. Aujourd'hui, c'est au tour de la Suisse d'étudier la question. La communauté homosexuelle suisse se mobilise pour que les couples homosexuels bénéficient des droits qui jusque-là leur étaient niés. Pour que dans quelques années, ce déni de justice soit corrigé, toutes les personnes partisans d'un monde plus juste devront soutenir, en plus de l'égalité entre gais et lesbiennes, celle entre homosexuels et hétérosexuels.